

## Communiqué de presse de la ville d'Asnières-sur-Seine

Le 30 juin 2009

### Tragique incendie dans une résidence meublée d'Asnières

Ce matin peu avant 6H30, un incendie s'est déclaré dans une résidence meublée privée au 1 bis rue Jean-Jacques Rousseau à Asnières-sur-Seine. Immédiatement prévenu, le Maire, Sebastien Pietrasanta s'est rendu sur place rejoint par le Préfet de Hauts-de-Seine et le Procureur de la République.

Malgré l'intervention immédiate des services de secours, le bilan humain de cet incendie est très lourd. 6 personnes dont un enfant ont péri, 2 sont dans un état grave et 20 personnes sont légèrement blessées.

Une enquête judiciaire est en cours pour déterminer les causes de l'incendie. Un locataire est actuellement entendu par les services de police.

Une cellule psychologique a été rapidement mise en place par la mairie dans une salle polyvalente pour soutenir les habitants et les voisins qui ont vécu ou assisté à ce terrible drame.

Actuellement, les services de la ville et du département travaillent de concert pour trouver des solutions de relogement d'urgence pour les habitants de l'immeuble dévasté par les flammes.

Cette résidence sociale avait fait l'objet de plusieurs contrôles ces dernières années de la part de la commission communale de sécurité.

Le 8 septembre 2005, la commission communale pour la sécurité (CCS) dans les établissements recevant du public avait émis un avis favorable à son exploitation.

Cet établissement est doté d'un Système de Sécurité Incendie (SSI) catégorie A, installé en 1995 avec détecteurs dans les circulations et les locaux du sous-sol. L'éclairage de sécurité est assuré par des blocs autonomes d'éclairage de sécurité.

« Lors de cette commission, la commission a fait procéder aux essais suivants :

- éclairage de sécurité dans l'ensemble de l'établissement
- Sensibilisation d'un détecteur automatique d'incendie située au 6<sup>ème</sup> étage, entraînant la diffusion sonore de l'alarme générale sans temporisation, en situation de coupure de l'alimentation électrique normale du matériel central du SSI
- Ouverture de l'ouvrant, de désenfumage de l'escalier depuis la commande manuelle située au rez-de-chaussée.

Le résultat de ces essais s'est révélé satisfaisant. »

La prochaine visite de la commission de sécurité qui doit avoir lieu tous les 5 ans, était prévue en juillet 2010.

Le maire et la municipalité, très choqués par ce drame adressent leurs sincères condoléances aux familles et attend les conclusions de l'enquête judiciaires pour que toute la lumière soit faite sur les causes de cet incendie.

Le maire tient également à saluer l'ensemble des services de secours qui ont permis de sauver des vies.

**Contact presse : Albert le roux : 06 88 07 27 92**